

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Verstärkter Schutz vor Naturgefahren

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Verstärkter Schutz vor Naturgefahren, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturgefahren	1

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
SED	Schweizerischer Erdbebendienst

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEV	Office fédéral de l'environnement
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zürich
SED	Service Sismologique Suisse

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturgefahren

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.06.2017
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral renforce la sécurité face aux dangers naturels par une série de modifications légales. Il souhaite assurer une protection adéquate de la population et de l'économie par une utilisation plus efficace des ressources limitées disponibles et dans une optique à long terme. Les ajustements visent à identifier systématiquement les risques liés aux dangers naturels et à les réduire. Il charge le DETEC d'élaborer jusqu'à fin 2019 un projet reprenant les modifications légales proposées. Lors de sa séance, le Conseil fédéral a également actualisé le programme de mesures ayant pour but de garantir une gestion globale du risque sismique à l'échelon fédéral couvrant la période 2017–2020. S'agissant de la protection parasismique dans la construction, il exige que les standards parasismiques soient appliqués aux infrastructures relevant de ses compétences. La Centrale de coordination pour la mitigation des séismes, gérée par l'OFEV, devra réduire son activité en raison du programme d'économies prescrit par le Parlement. Le Service sismologique suisse (SED) de l'EPFZ élaborera un modèle de calcul du risque sismique afin d'évaluer de manière fiable les dommages potentiels des séismes. Finalement, il entend poursuivre le développement de planifications préventives, notamment la question de l'organisation du relevé des dommages et de la distribution des fonds libérés aux victimes.¹

1) Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU vom 16.6.17; Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU, BABS vom 16.6.17